

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 16 juin 2022, 16h



Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN			
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI			Catherine ORSINI-SAILLET
Catherine ORSINI-SAILLET	X		
Zineb SIMEU-ABAZI			Sylvie MARTIN-MERCIER
Nicolas TERZI			Jacky CUVEX-COMBAZ
<i>Siège vacant</i>			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON			Fabienne HANS
Bernard BRUNET			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL		X	
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT		X	
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA		X	

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE		X	
Souad HOUAMA		X	
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Nathalie BERANGER (T)			
Sandrine CHAIX (S)			
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT	X		

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)	X		
Chloé THEVENIEAU (S)			
Moira BIAUX (T)			Emmy MARC
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)			Nicolas HOGREL
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)			
Adèle FABRE (T)	X		
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Emile HEYBERGER (T)			Adèle FABRE
Louise RAVITSKY (S)			
Matthieu HOARAU RANGLA (T)	X		
Enzo GILLET-LACOSTE (S)			
Nicolas HOGREL (T)	X		
Manon BOURET (S)			
Charles-Antoine JOURNET (T)	X		
Jules TERRIER (S)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Camille GEIGER (S)			
Simon NOGARET (T)			
Tristan DYE (S)			
Amina OUMEDDOUR (T)			
Catherine BAJAN (S)			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)	X		
Hanane BOURKHA (S)			
Maximilien ROBSON (T)	X		
Siham KERBOUA (S)			
Gabriel ROUBIOL (T)			
Gabriel FAUVARQUE (S)			
Mathis SION (T)			
Anthony YOUSSEF (S)			
Emma VASSAL (T)			Charles-Antoine JOURNET
Elisa NAUDIN (S)			

Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Véronique-Aurélié BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants	X	
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS	Directrice de la DEFI	X	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X Séverine ROYER	
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	Présentation	Présent·e	Excusé·e
Antoine CLERC	Année propédeutique Droit et Économie & Gestion	X	
Floriane MAISONNASSE	Année propédeutique Droit et Économie & Gestion	X	
Malo WARIN	Candidat pour le siège de titulaire à la Commission vie étudiante	X	

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
- 7. Questions diverses**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ par David DECHENAUD

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
- 7. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Sandrine CHAIX n'est plus la suppléante de Nathalie BERANGER.
La Région doit désigner une nouvelle suppléante.

Pas d'incidence sur le quorum (23).

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **CFVU du 7 juillet**

Séance restreinte aux collèges A et B à 15h30

Séance plénière à 16h

Pas de créneau supplémentaire : en cas d'absence, merci de transmettre une procuration afin que les délibérations puissent avoir lieu.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
→ par David DECHENAUD
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
- 7. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 avril 2022 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
→ par Véronique BRICOUT
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
- 7. Questions diverses**



UGA

Université
Grenoble Alpes

Mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap

V Bricout
VP Vie étudiante, Handicap & accessibilités

Accueil et réussite des étudiants en situation de handicap

- ▶ Cadre réglementaire : la CFVU « adopte les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé » Cf. art. 49 statuts UGA
- ▶ Mesures d'accueil et d'accompagnement
 - Actions de communication en direction des lycées, des lycéens et des référents handicap du secondaire pour faciliter l'entrée à l'université et l'appropriation des mesures d'accompagnement spécifique de l'enseignement supérieur
 - Offre de services mutualisée pour l'ensemble des étudiants EPE
 - 2 centres de santé (Grenoble & Valence) regroupent 7 médecins agréées MDPH : actent la situation de handicap et valident l'entrée dans le dispositif handicap
 - Le Service Accueil Handicap gère l'ensemble des demandes des étudiants, accueille et suit individuellement les étudiants, élabore les plans d'aménagement (PAEH), adapte les besoins d'aménagement selon les situations individuelles et les contraintes de la formation, accompagne la mise en œuvre en composante
 - Les composantes décident des aménagements selon les contraintes de la formation et de l'établissement
 - Les équipes plurielles (étudiant, composante/école, SAH, médecins, partenaires) se réunissent pour accompagner des situations individuelles qui le nécessitent

Accueil et réussite des étudiants en situation de handicap

► Mesures participant à la réussite

- Schéma directeur pluriannuel handicap – voté en Conseil d'Administration
- Accompagner le cursus : des référents handicap enseignant & administratif présents dans chaque structure de formation
 - Développement progressif du réseau des référents : séminaires, reconnaissance des missions
 - Actions de sensibilisations & formations dédiées
- Recruter des aides humaines : preneurs de notes, secrétaires d'examens, tuteurs + codeurs
- Accompagner la découverte et l'apprentissage d'outils de compensation, permettre l'accès aux ouvrages au format numérique
- Développer l'accessibilité du bâti : PMR, systèmes audio, etc.
- Accompagner l'insertion professionnelle : adaptations des stages, aide à la recherche d'emploi
- Participer aux commissions d'attribution de logements adaptés Crous et Résidence Prélude
- Accompagner les démarches bourses, transports, prestations sociales en partenariat Crous

Aménagements à voter en CFVU pour les étudiants avec handicap

Sont retenues comme mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé" (article 49-7 des statuts; cadre de la loi 2005, et décret 2011):

Aides humaines

- ▶ Accompagnant
- ▶ Tuteur
- ▶ Preneur de notes
- ▶ Soutien méthodologique
- ▶ Secrétaire d'examens
- ▶ Interprète
- ▶ Codeur

Aménagements

- ▶ Utilisation d'un ordinateur
- ▶ Documents adaptés
- ▶ Epreuves aménagées
- ▶ Salle à faible effectif
- ▶ Temps majoré
- ▶ Adaptation des supports d'examens
- ▶ Reformulation des sujets
- ▶ Réponses écrites aux évaluations orales
- ▶ Ne pas pénaliser l'orthographe
- ▶ Adaptation des épreuves en langues vivantes
- ▶ Adaptation épreuves sportives

Fabienne HANS : Le Plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH) doit-il être élaboré tous les ans ?

Véronique BRICOUT : La portabilité du PAEH durant le cursus universitaire est effective depuis janvier 2022, suite à la mise en application d'un décret ; un PAEH élaboré en L1 peut ainsi être conservé jusqu'en L3, si l'étudiant ne signale pas un besoin de modification de son plan.

Fabienne HANS : Cette portabilité est-elle valable en cas de changement d'établissement faisant partie ou non de l'UGA ?

Véronique BRICOUT : En cas de changement d'établissement, le PAEH doit être revu car chaque établissement adopte ses propres aménagements. En revanche, à l'intérieur de l'établissement, c'est-à-dire si l'étudiant passe d'une composante à une autre, la portabilité s'applique.

Nous nous efforçons d'être en lien étroit avec le secondaire afin d'anticiper le plus possible l'arrivée des étudiants. La loi datant de 2005, ces derniers sont désormais coutumiers des démarches à effectuer pour la mise en place d'aménagements, ce qui leur permet de bien préparer leur entrée à l'université. Avec une procédure qui peut débuter de plus en plus en amont, nous espérons rencontrer de moins en moins de difficultés avec les composantes. Néanmoins, les retards semblent inévitables au regard du nombre très important de PAEH à mettre en place (environ un millier) par seulement 5 chargés d'accompagnement.

David DECHENAUD : Si un étudiant arrive d'une autre université, je suppose que son précédent PAEH sera pris en compte par l'UGA.

Véronique BRICOUT : Tout à fait, mais il sera adapté car comme indiqué dans le diaporama de présentation, ce sont les composantes qui décident des aménagements, les compétences à évaluer étant fonction de la

formation suivie par l'étudiant.

Cédric LAURENT : Je tiens à féliciter le travail qui a été fait par le Service accueil handicap (SAH) durant ces dernières années car je constate beaucoup d'améliorations. Vous aviez annoncé l'achat de logiciels spécifiques pour les troubles « dys ». Le nombre d'étudiants concernés par ces troubles a considérablement augmenté et les composantes n'ont pas les moyens de les accompagner, notamment dans le cadre du contrôle continu qui implique deux évaluations de chaque enseignement par semestre. Allez-vous aider les composantes à s'équiper de logiciels adaptés ?

Véronique BRICOUT : L'appel à projets Idex Handicap va être présenté demain en directoire. Doté de 100 000 €, il sera à destination de toutes les composantes qui pourront chacune faire une proposition pour une meilleure prise en compte du handicap en leur sein. Les projets pourront être portés par les BIATSS, les enseignants ou les enseignants-chercheurs. Nous encouragerons la mutualisation de projets entre composantes. La chargée d'accessibilité proposera un accompagnement pour connaître les différents dispositifs adaptés à chaque type de handicap. Si le directoire l'approuve, l'appel à projets devrait être lancé début juillet.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Je m'associe aux remerciements qui ont été exprimés. L'adaptation des épreuves en langues étrangères, avec le fait de ne pas sanctionner l'orthographe, est compliquée dans le cas d'étudiants spécialistes. Pourriez-vous confirmer que cela ne concerne pas les épreuves dont l'évaluation porte spécifiquement sur cette compétence ?

Véronique BRICOUT : Tout à fait. C'est d'ailleurs un exemple typique de l'adaptation qui est faite au sein des équipes plurielles. Il s'agit de faire comprendre à l'étudiant la nécessité d'acquérir cette compétence pour

valider son diplôme. On donne souvent l'exemple d'un étudiant atteint de malvoyance profonde qui aurait bien des difficultés à postuler pour entrer à l'École nationale de l'aviation civile ou à devenir pilote de chasse.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Parfois les échanges à ce sujet sont un peu compliqués. Dans le cadre de l'appel à projets, on pourrait donc imaginer acquérir des logiciels de compensation en langues étrangères.

Véronique BRICOUT : Oui, si ce type de logiciel existe. Nous ne savons pas encore comment le budget de 100 000 € sera réparti ; cela dépendra des propositions qui seront faites, de leur nombre et de leur nature ; nous pourrions également regrouper des projets complémentaires.

Florence COURTOIS : Une de mes étudiantes était équipée d'un logiciel qu'on ne pouvait pas utiliser dans le cadre des examens car il était installé sur son ordinateur personnel. Comment les dispositifs déjà en possession des étudiants sont-ils pris en compte ?

Véronique BRICOUT : Cette réflexion fait partie du temps de travail de l'équipe plurielle. La problématique consiste à passer l'examen avec un ordinateur personnel pouvant contenir des ressources, créant un déséquilibre entre l'étudiant porteur de handicap et ses pairs.

Florence COURTOIS : Il faut donc prévoir des sujets d'examens pour lesquels l'utilisation de ressources n'est pas problématique.

Véronique BRICOUT : Dans ce cas, il faut que l'ensemble des étudiants puissent également avoir accès à leurs ressources.

Fabienne HANS : Qu'entendez-vous par « épreuve aménagée » ? Est-ce la manière dont se déroule l'épreuve ? Ou encore un sujet aménagé ?

Véronique BRICOUT : Ce peut être les deux.

Fabienne HANS : Dans ce cas, comment garantit-on l'équité avec les autres étudiants ?

Véronique BRICOUT : C'est toute la problématique, et cette problématique est du ressort de l'enseignant. Par exemple, il peut estimer que sur dix questions, huit suffisent pour évaluer l'ensemble des compétences, et aménager ainsi l'épreuve pour l'étudiant porteur de handicap. Il existe aussi l'aménagement par temps majoré, mais je ne suis pas persuadée que ce soit toujours une réponse adaptée car cela peut créer de la fatigue et un surcoût attentionnel et cognitif, et donc ne pas forcément être au service de l'étudiant.

Fabienne HANS : Par quel dispositif l'enseignant est-il protégé en prenant une telle décision ?

David DECHENAUD : Je n'ai pas connaissance de contentieux de cet ordre. Le jury pourrait s'assurer de la comparabilité des épreuves, à l'instar de ce que nous avons mis en place pour les épreuves de substitution pendant la période de Covid. Sauf contestation fort improbable, dès lors que l'enseignant considère avoir évalué les mêmes compétences, sans favoriser ni défavoriser l'étudiant, il n'y a aucune raison que cela crée des difficultés.

Véronique BRICOUT : En revanche un étudiant porteur de handicap pourrait estimer ne pas avoir bénéficié d'un aménagement pour son examen, et de ce fait, avoir été discriminé au regard de son handicap.

- Délibérations -

Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés

Les aménagements de scolarité associés aux mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les aménagements de scolarité associés aux mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
→ par David DECHENAUD
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
- 7. Questions diverses**



Présentation évolutions ODF Accréditée et Non Accréditée Pour 2022-2023

CFVU du 16 juin 2022

Offre accréditée

Faculté des Sciences

UFR PHITEM

Changement des intitulés en Master des Parcours suivants, au sein de la mention Sciences de la Terre, des Planètes et de l'Environnement, en M1 M2.

- "Risques Naturels Géologiques" en "Natural geological hazards and risks"
- "Système Terre" en "Earth System Sciences"
- "Geophysique et Imagerie de la Terre" en "Geophysics and Earth imaging"

Création, en Master, au sein de la mention Electronique, énergie électrique, automatique, de 3 Parcours en M2, en lieu et place du seul Parcours Electrical Engineering and Control Systems (EECS).

- Electrical Engineering and Control Systems : Master in systems, control and information technologies PI (EECS/MISCIT)
- Electrical Engineering and Control Systems : Wireless integrated circuits and systems PI (EECS/WICS)
- Electrical Engineering and Control Systems : Computational sciences for electrical engineering PI (EECS/CompSEE)

DLST

Création en Licence du Parcours PEIP Accès santé, au sein de la mention sciences et technologies, en L2.
Composante seconde associée Polytech (G INP)

Evolutions ODF Accréditée

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

UFR de Médecine

Demande d'accréditation, pour mise en place de la 5^e mention « Urgences » du Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA)

UFR de Médecine

Changement Intitulé Parcours, en Master au sein de la mention Ingénierie de la Santé, en M2, du Parcours Méthodes de Recherche, en Environnement: Santé -Toxicologie – Ecotoxicologie, en Master Environnement-Santé, Toxicologie, Ecotoxicologie (MRESTE).

UFR SHS

Changement intitulé de Parcours. En Master mention Métiers du livre et de l'édition, en M1M2, du Parcours Edition, qui devient Métiers de l'édition.

UFR LE

Changement intitulé de Parcours : En Master au sein de la mention Langues Etrangères Appliquées, en M1 M2, du Parcours Environnement ressources sociétés, *qui devient* Ressources, environnement et sociétés en transition. (Approbation Conseil du 15/02/2022)

Evolution ODF Accréditée

Ecole Universitaire de Technologie

IUT2

Mise en place du Diplôme d'Etat d'Éducateur Technique Spécialisé

Composantes non rattachées à une composante académique

Faculté de Droit :

Changement intitulé de Parcours, en Master au sein de la mention Droit privé, du Parcours Droit civil des contrats et du patrimoine, en M1 et M2, *qui devient* Parcours Droit des contrats et du patrimoine.

Refonte de deux Parcours de Master en M1 et M2, en un seul Parcours, pour 2022-2023, au sein de la mention Droit. - UFR Droit

Parcours concernés : Parcours droit privé fondamental ET droit des affaires.

En un seul Parcours créé, en M1M2, droit privé et des affaires, mention Droit.

Et suppression des 2 Parcours objet de la refonte, en M1M2

UFR FEG

Suppression de 3 Parcours-types, de Licence en L3, pour 2022-2023, au sein de la mention économie et gestion – sites de Grenoble et Valence

Parcours-types concernés

- * Économie et gestion des entreprises,

- * Économie appliquée et analyse de données,

- * Développement économique et politiques publiques.

Pour création en lieu et place d'un seul Parcours-type économie et gestion, en L3 mention économie et gestion.

UFR FEG - IAE

Création du parcours en Comptabilité, contrôle, audit (CCA), en L3, au sein de la mention économie et gestion.

Evolution ODF accréditée: CAPM

Pas de modification de l'offre de formation

Offre non accréditée

Faculté des Sciences

UFR Chimie Bio

Création DU Biologie et Géologie sur le terrain, dès 2021-2022 (ouverture mai 2022) et approbation des RDE MCCC

Création DU ethnobotanique appliquée et suppression, de fait, du CU ethnobotanique appliquée. et approbation des RDE MCCC.

UFR PHITEM

Suppression des DU : Passeport recherche en physique et Bâtiment durable outil de la transition énergétique, pour 2021-2022

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

UFR SHS

Changement d'intitulé du DU « Psychologie Positive : Fondements et Applications » *qui devient* « Développer la Santé Mentale et Relationnelle »

UFR Llsic

Création DU violence verbale et médiation en situation professionnelle.

UFR Médecine

Création DU Pair-aidance professionnelle en psychiatrie et santé mentale

Création DIU National de médecine gériatrique

Changement intitulé DU « Soins palliatifs et accompagnement » *qui devient* « Approfondissement en soins palliatifs »

Création DIU Insulinothérapie automatisée, pour 2021-2022.

UFR Pharmacie

Création DU Santé connectée appliquée à la thérapeutique: des dispositifs médicaux à l'intelligence artificielle.

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

UFR ARSH

Suppression des DU : Penser les sciences : approches philosophiques, sociologiques et historiques et Guide-conférencier des musées et des monuments historiques : conception/médiations des patrimoines

UFR STAPS

Changement intitulé du DU « Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball » *qui devient* « Développement sportif de structure professionnelle de basket-ball » pour 2021-2022.

Ecole Universitaire de Technologie

IUT2 / Promising

Création DU Créativité pour la formation pour 2021-2022 **Suppression de la Préparation** Diplôme d'Etat Educateur Technique Spécialisé (devenue sans objet suite mise en place DE Educateur Technique Spécialisé)

-

Evolution ODF Non Accréditée

Composantes non rattachées à une composante académique

CUEF

Création DU CAP FLE, et tarifs associés pour 2021-2022.

Changement intitulé, DU Lettres, Langues Françaises, Communication, (DU LLFC) qui devient Linguistique, Langue Française, Communication

UFR Droit

Création du DU Droit de l'Environnement et mise en place modules à la carte pour 2021-2022 (ouverture premiers modules en septembre 2021 et janvier 2022)

Evolution ODF non-accréditée: CAPM

Pas de modification de l'offre de formation

Le Vice-président Formation rappelle que cette présentation permet statutairement d'évaluer la cohérence globale de l'offre de formation. Il indique estimer que cette cohérence est vérifiée à la suite de cette présentation. Il invite les conseillers à s'exprimer sur cette évaluation ; les conseillers ne relèvent aucune raison de mettre en cause la cohérence globale de l'offre de formation de l'UGA-EPE telle que présentée.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
→ par Florence COURTOIS
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
- 7. Questions diverses**

Contexte

- Identification de **publics fragiles** en L1 Droit et la L1 Economie et Gestion
→ Taux d'échec et d'abandon très élevé, malgré le soutien déjà mis en place
- Réforme du **lycée**
Les enseignements de spécialité sont le plus souvent des « tests d'orientation »
→ manque de prérequis
- Loi **Orientation et Réussite des Etudiants**
Fournit le cadre réglementaire et des moyens pour accompagner ces étudiants au cours de leur entrée à l'Université
- Retour d'**expérience** de l'année propédeutique en sciences (DLST et DSDA)
Mise en œuvre depuis 2018; environ 100 inscrits à Grenoble et 20 à Valence
Enquête RÉEL
Taux de satisfaction des étudiants > 95 %
Poursuite d'étude en L1 (~60 % de réussite) ou bien Réorientation vers BTS et IUT

Année propédeutique Droit et Economie & Gestion

Causes de l'échec

Défaut des prérequis méthodologiques et/ou disciplinaires

Orientation par défaut, non choisie : peu d'appropriation et d'engagement dans les études

→ Mise en place d'une **année spéciale** dans le cadre des dispositifs Oui-Si

→ Année **commune** aux licences de Droit et d'Economie et Gestion

Accès

- Préconisation 'Oui-Si' sur Parcoursup après candidature dans l'une ou l'autre des deux licences
- Public visé : candidats dont le profil est celui des étudiants en échec
- Effectif attendu : environ 60, réparti entre les deux mentions

Objectifs

- Remédiation en langue française (usage)
- Découverte de la discipline choisie et renforcement des prérequis
- Réflexion sur le projet de formation et, le cas échéant, préparation à une réorientation choisie, cohérente et solide

Année propédeutique Droit et Economie & Gestion

Contenu pédagogique

	Tronc commun	Coefficient	Au choix, en fonction de la Licence d'inscription	Coefficient
Semestre 1	Prérequis communs (1) : Expression écrite et orale Projet participatif Initiation au monde numérique	20	Prérequis spécifiques au Droit : Initiation au Droit	18
	Ouverture et Connaissance de soi (PPE, ETC)	8	Prérequis spécifiques à l'Economie et la Gestion : Mathématiques Grandes problématiques économiques	18
	Anglais Sport	4		
Semestre 2	Prérequis communs (2) : Expression écrite et orale, Projet participatif, Initiation au monde numérique)	20	Découverte de parcours en L1 Droit : Grands systèmes juridiques Culture juridique	18
	Ouverture et Connaissance de soi Stage ou immersion dans un parcours d'études PPE	8	Découverte de parcours en L1 Economie et Gestion : Introduction à la Gestion Statistiques descriptives	18
	Anglais Sport	4		

Evaluation en contrôle continu sauf matières anticipées de L1

Perspective de mise en place d'une passerelle vers BUT /IUT2 pour certains étudiants

Année propédeutique Droit et Economie & Gestion

Mise en œuvre

- **Travail de préparation collaboratif** de plus d'une année : Floriane Maisonnasse, Antoine Clerc, Hervé Charmettant, Christine Schwab, Laurence Menu, Marie Laure Keime
- **Ouverture à la rentrée 2022**
- **Moyens** mobilisés :
 - ORE** : Poste contractuel de **gestionnaire** à temps plein, partagé entre les deux composantes en charge de l'organisation de l'année (Emploi du temps, gestion des salles) et du suivi administratif des étudiants service complété en composante
 - ORE** : Poste **d'enseignant contractuel** , profil « Remédiation en langue française »
 - DSG/Rectorat** : Dans le cadre du projet « Réussite Plurielles : vers une Orientation professionnalisante choisie » , **renfort DOIP** : poste conseillère en Orientation et Insertion Professionnelle
 - Ressources propres des composantes** : enseignements disciplinaires spécifiques, anglais et compétences numériques, responsabilité pédagogique

David DECHENAUD : Il existait plusieurs sortes de « Oui si » et certains ont tendance à disparaître car ils n'ont pas fait la preuve de leur réussite. C'est le cas notamment des années de L1 étalées sur deux ans. L'année propédeutique ayant plutôt bien fonctionné en Sciences et technologies, nous espérons qu'il en soit de même dans le domaine DEG.

Florence COURTOIS : Une page intranet permet de prendre connaissance des rapports établis par Marie-Laure KEIME concernant l'évaluation de ces dispositifs faite auprès des étudiants, des enseignants et des tuteurs.

Emmy MARC : En mettant en place cette année propédeutique, l'université joue son rôle consistant à accompagner les étudiants. Il s'agit de rattraper les échecs du secondaire, notamment dans des filières qui accueillent beaucoup d'étudiants et dont le taux d'échec est assez élevé. La mise en place de tels dispositifs révèle l'état actuel de l'éducation en France et il semble important de noter que c'est l'université qui s'en charge.

Florence COURTOIS : Il n'y a pas d'enseignement de Droit dans le secondaire. Selon la loi ORE, chaque formation de l'université doit être adaptée afin de permettre le meilleur accompagnement de chaque étudiant ; cet objectif n'est donc pas donné aux lycées et les moyens sont bien attribués aux universités. Certains étudiants viennent à Grenoble parce qu'une année propédeutique est proposée. Dans le cadre de l'évaluation des « Oui si », nous demandons aux étudiants d'indiquer leur réaction lorsqu'ils ont reçu la proposition : 45 % déclarent avoir eu le sentiment d'être accompagnés. Ils ne contestent pas du tout le fait d'avoir besoin de l'être, ils en sont conscients et sont satisfaits de recevoir une proposition en ce sens. L'enjeu pour nous est d'être à la hauteur de l'aide attendue et nécessaire.

Élue étudiante : Comment seront choisis les soixante étudiants qui intégreront cette propédeutique ?

Florence COURTOIS : Ce choix relève des commissions d'examens des vœux, qui s'appuient sur le retour d'expérience permettant de dresser les profils d'étudiants qui ne réussissent pas sans accompagnement (type baccalauréat, de spécialité...). C'est le cas de certains bacheliers technologiques et professionnels, qui n'ont pas forcément eu l'occasion d'acquérir des connaissances indispensables concernant telle discipline dans laquelle ils peuvent pourtant avoir obtenu de bons résultats.

Antoine CLERC : En ce qui concerne l'Économie, nous examinons les données disponibles sur Parcoursup : les notes de première, le premier semestre de terminale, les avis des conseils de classe, ainsi que les cours et spécialités choisis. Constatant des échecs depuis plusieurs années, nous commençons à être en mesure de cibler les profils des étudiants qui réussissent la première année, et ceux des étudiants qui ne réussissent pas. Au lieu d'enfermer ces derniers dans une spirale d'échecs, nous tentons de leur proposer un autre dispositif pour les aider à réussir ou à trouver une autre voie. On peut déplorer la baisse de niveau des bacheliers, néanmoins l'offre universitaire s'est considérablement complexifiée depuis quelques années, et certains lycéens en font les frais. Il me semble que le rôle de l'université, en tant que service public, est également de proposer un accompagnement pour ceux qui ont des difficultés dans cette jungle, très biaisée socialement car tous ne disposent pas des codes permettant de s'y retrouver.

Floriane MAISONNASSE : L'identification des étudiants est à peu près la même en Droit : notes de première et de terminale, lettre de motivation... En revanche, nous accordons moins d'importance aux enseignements de spécialité choisis car le Droit est enseigné uniquement par le biais d'une option. Nous nous appuyons davantage sur le niveau général et le type de baccalauréat ; nous constatons en effet que les bacheliers professionnels et technologiques – mais aussi généraux, ayant obtenu de faibles résultats ont des chances de réussite assez minces.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
→ par David DECHENAUD
- 7. Questions diverses**

Commission Vie étudiante

	Titulaires	Suppléants	Candidats
6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires + 3 sièges de suppléants)	Emile HEYBERGER <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i> Siège vacant suite à démission	Nicolas HOGREL <i>(Interasso)</i>	Malo WARIN (élu CA) Manon BOURET (élue CFVU)
	Elisa NAUDIN <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>	Adèle FABRE <i>(Pour une université écolo et solidaire)</i>	
	Séverin CONSTANT-MARMILLON <i>(Interasso)</i>	Enzo GILLET <i>(Interasso)</i>	

Malo WARIN : Je suis un élu de la liste Pour une université écolo et solidaire, siégeant en tant que titulaire au Conseil d'administration. Je présente ma candidature pour siéger à la Commission Vie étudiante. L'université est un lieu de diplômes mais aussi un lieu de vie étudiante. Je pense qu'il faut accompagner cette vie étudiante pour aider à la structuration des individus, en leur proposant une vie étudiante à la fois démocratique et associative. La Commission Vie étudiante étant le meilleur endroit pour agir sur ces questions qui revêtent pour moi un intérêt tout premier, je souhaite m'impliquer pleinement au sein de cette instance.

- Délibérations -

Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante

Considérant la vacance d'un siège de titulaire dans le collège des représentants des étudiants au sein de la commission vie étudiante ;

Considérant dès lors qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant des étudiants parmi les membres élus au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Considérant que se sont portés candidats :

- Malo WARIN,
- Manon BOURET.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à la majorité de ses membres présents et représentés, Malo WARIN pour siéger à la Commission vie étudiante en tant que titulaire.

Les candidatures de Malo WARIN et Manon BOURET sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Voix en faveur de Malo WARIN	13
Voix en faveur de Manon BOURET	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 avril 2022**
- 3. Présentation des mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé et approbation des aménagements de scolarité associés**
- 4. Évaluation de la cohérence globale de l'offre de formation**
- 5. Présentation de l'année propédeutique Droit Économie gestion**
- 6. Désignation d'un élu étudiant de la CFVU ou du CA pour siéger en tant que titulaire à la Commission Vie Étudiante**
- 7. Questions diverses**
→ néant

La séance est levée à 17h20.

Annexes

1 – Relevé de décisions du 28 avril 2022

2 – Aménagements de scolarité (version déposée sur Alfresco)

3 – Commission vie étudiante